



## **COMITE SYNDICAL**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**

**DU JEUDI 14 AVRIL 2005 A 18H30**

**IFS**

**Salle du Conseil Municipal**

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi 14 avril 2005, à 18 H 30, en séance publique, dans la Salle du Conseil Municipal à Ifs, sous la présidence de Madame Brigitte LE BRETHON.

Nombre de membres en exercice : 92

Nombre de membres présents : 62

**Etaient présents :**

M. ALCINDOR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme BENARD (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. BLANCHARD (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme CATTEAU (Déléguée de la C.A., Caen la Mer), M. CHARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. CLET (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. de Caen la Mer), M. DETEY (Délégué de la C.A., Caen la Mer), , M. DUNCOMBE (Délégué de la C.A., Caen la Mer), M. GAUTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GIGNOUX (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M GILLES (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GUETIN (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. HARDEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme KERGUELEN (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LAFORGE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LECONTE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEMENUUEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEPAREUR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. SCHMITT (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. SLAMA (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. SUEUR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme GIROUD-VIEL (Déléguée de la C.D.C. "CABALOR"), M. BOUTTIER (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), M. CLARENCE (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), M. YAOUANC (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), Mme. LEFRANÇOIS (Déléguée de la C.D.C. "Entre Bois et Marais"), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. "Entre Bois et Marais"), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. LEFONDRE (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. LEVIVIER (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. VIRLOUVET (Délégué de la C.D.C. "Entre Thue et Mue"), M. BONNET (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. QUILLOT (Délégué suppléant de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. GUILLEUX (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. MARIE (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. ELIE (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. JOURDAINE (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. PEAN (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. DELIVET (Délégué de la C.D.C. "Val es Dunes"), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C. "Val es Dunes"), Mme PARIS (Déléguée de la C.D.C. "Val es Dunes"), M. PICHON (Délégué de la C.D.C. "Val es Dunes"), Mme DE GIBON (Déléguée suppléante de la C.D.C. "Val es Dunes"), M. PICARD (Clinchamps sur Orne), Mme MULLER (Colleville Montgomery), M. PREVERT (Laize la Ville), M. GUEZET (Ouireham), M. LEDRAN (Ouireham), M. CARABEUFS (Saint André sur Orne).

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

- **Communauté d'Agglomération " Caen la Mer ":**  
M. DELEUZE à M. DETEY  
M. LESPAGNOL à Mme LE BRETHON  
M. GASNIER à M. SUEUR  
M. LEBON à M. ALCINDOR  
M. PIELOT à M.HARDEL  
M. COSSON à M. SLAMA
- **Communauté de Communes " Entre Bois et Marais "**  
M. GARNIER à M. LORIN  
M. MOKEDDEL à Mme LEFRANÇOIS

**Etaient excusés :**

- **Communauté d'Agglomération " Caen la Mer "**  
-M. DURON,  
-M. PIMONT.
- **Communauté de Communes "Cœur de Nacre"**  
-M. HUET.

**Etaient également présents :**

- -M. RABEC, Directeur du Syndicat,
- -M. DELBOS, Chargé de Mission,
- -M. DUCY, Secrétaire.

\*

\*

\*

Madame LE BRETHON : Cette réunion est plus particulièrement consacrée à des questions d'ordre budgétaires. L'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport du Président sur les travaux du Bureau ;

Ce point a été largement évoqué dans la réunion précédente, il n'y a donc pas à revenir dessus.

2. Projet de Budget Primitif 2005;
3. Convention d'utilisation du service de remplacement entre le Centre de Gestion du Calvados et le Syndicat Mixte Caen-Métropole;
4. Questions diverses.

## **2. Projet de Budget Primitif 2005.**

Madame LE BRETHON : Le projet de budget est établi sur la base des orientations budgétaires votées lors du dernier Comité Syndical, qui ont confirmé la décision prise en 2003, à savoir que les recettes du Syndicat s'appuient sur la base d'une contribution d'un euro par habitant.

Le bureau, au cours de sa réunion du 17 décembre 2004, a proposé de maintenir cette contribution pour l'exercice 2005, sachant que va être prise en compte, dans le calcul, la nouvelle disposition de l'article 7 des statuts, à savoir que la participation des communes et des E.P.C.I. se fera sur la base suivante: 2/3 au prorata de la population, 1/3 au prorata du potentiel fiscal. Depuis quelques années, cette proposition était de 1/6 d'Euros au prorata du potentiel fiscal (dans la continuité d'un franc sur six).

Par rapport à l'exercice précédent, le Syndicat compte trois communes de plus: Colleville-Montgomery, Clinchamps-sur-Orne et Laize-la-Ville, soit une population totale de 322 425 habitants, contre 317 645 en 2004.

Le tableau joint au présent rapport, précise la contribution de chaque collectivité, compte tenu des nouvelles dispositions statutaires.

Dans l'attente du lancement officiel du SCOT et d'éventuelles précisions complémentaires, la ligne "Frais d'études" a été maintenue à la section "Fonctionnement". Mais le Budget Supplémentaire, suite au vote du Compte Administratif au mois de juin, sera l'occasion de mieux préciser les choses.

\*

\*                   \*

Le projet de Budget Primitif se présente par conséquent pour ses grandes lignes de la manière suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT.**

**Les dépenses** s'élèvent à 350 154 euros. Deux chapitres apparaissent les plus importants : les charges de personnel à hauteur de 182 150 euros et les charges à caractère général, qui s'élèvent à 158 101.92 euros. Dans ce dernier chapitre, il y a lieu de signaler la somme consacrée aux études, d'un montant de 74 601.92 euros. Autre poste important : les autres frais divers, d'un montant de 20 000 euros, qui comprennent tous les travaux d'impression et de reproduction des documents.

Le poste 012, "Charges du personnel" comprend :

- la ligne 6218, qui concerne le remboursement des coûts du Directeur, des deux secrétaires, de l'agent de remplacement du C.D.G. 14 et de la stagiaire.
- la ligne 64131, qui concerne le paiement du Chargé de Missions ;
- la ligne 6411, réservée aux recrutements d'un poste de catégorie B (Rédacteur) ainsi que de deux postes de catégorie C (Adjoints Administratifs).

Pour le reste, la plupart des dépenses a été répartie au vu de l'exercice précédent.

**Les recettes**, qui s'élèvent à 350 154.00 € proviennent principalement de la contribution des E.P.C.I. et des communes (ligne 74718: dotations et participation Etat pour un montant de 27 680.00 destiné à la réalisation de l'étude de faisabilité et de préfiguration de l'Agence d'Urbanisme).

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT.**

**Les dépenses** s'élèvent à 10.913,13 € et sont inscrites pour l'achat de matériel de bureau et de matériel informatique et ce, dans la continuité du renouvellement des équipements.

**Les recettes**, égales aux dépenses, proviennent de l'amortissement des immobilisations (8 402,08 €) et du F.C.T.V.A. (2511,05 €), soit au total 10.913,13 €

Le vote du Budget Supplémentaire, au mois de juin, permettra de prendre en compte l'excédent de l'ordre de 480.000 € qui apparaîtra au Compte Administratif de l'exercice 2004 et d'inscrire la contribution du Syndicat au premier budget de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur ce projet de Budget Primitif de l'exercice 2005.

**Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
adopte le projet de Budget Primitif de l'exercice 2005.**

### **3. Convention d'utilisation du service de remplacement entre le Centre de Gestion du Calvados et le Syndicat Mixte Caen-Métropole.**

Madame LE BRETHON : Par délibération en date du 26 novembre 2004, le Comité a décidé de la mise en place d'une équipe administrative composée d'un rédacteur et de deux adjoints administratifs. Le recrutement est en cours, de nombreuses candidatures ayant été reçues. La sélection et l'audition des candidats se dérouleront dès que possible.

D'ores et déjà, l'un des deux agents mis à disposition par la Ville de Caen a regagné les services de la ville, compte tenu d'une opportunité de poste. Pour palier à ce départ, le Centre de Gestion a mis à disposition un agent plus spécialement formé à la comptabilité, afin d'assurer la transition.

Cette mise à disposition se traduit par la signature d'une convention d'utilisation du service de remplacement entre le Centre de gestion du Calvados et le Syndicat Mixte.

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur ce projet de convention et d'autoriser le Président à la signer.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
approuve le projet de convention,  
autorise le Président à la signer, ainsi que tous les actes s'y rapportant.**

#### **4. Questions diverses.**

Madame LE BRETHON : Y a t'il des questions diverses ? Non. Je lève la séance et vous propose de partager le verre de l'amitié offert par la ville d'Ifs.

**Le Président,**



**Brigitte LE BRETHON**